



## Je veux régulariser ma situation comment faire??

Par **SoOz**, le **27/01/2009** à **15:46**

Je suis une jeune femme de 21 ans et je me rends compte que je n'ai pas payé mes impôts, je rentre dans la vie active alors ce n'est pas évident surtout quand personne explique comment marche les impôts, bref maintenant j'aimerais régulariser ma situation et je ne sais pas comment faire et combien vais-je devoir payer... pouvez vous m'éclairer avec les information suivante? :

J'ai travaillé :

DE Mai 2006 à Octobre 2007 Agent Spécialisée de la Petite Enfance (CDI)avec un revenu de 500 euros par mois.

DE Janvier 2008 à Juillet 2008 Agent d'Animation en périscolaire (CDD)avec un revenu d'environ 700 euros par mois. (C'était variable tout les mois)

Merci pour votre réponse.

Cordialement.  
Melle L.

Par **simcity60**, le **27/01/2009** à **23:29**

Au vu de votre salaire mensuel, vous ne serez pas assujettie à l'impôt sur le revenu, si ce salaire mensuel est celui de votre emploi principal. En revanche si vous avez cumulé deux emplois en même temps, les deux salaires s'additionnent.

Par ailleurs en ce qui concerne la période de revenus de mai 2006 à octobre 2007, je vous rappelle que votre avis d'imposition pour la période allant de janvier 2007 à octobre 2007 a dû vous parvenir pendant l'été 2008.

En ce qui concerne la période de janvier 2008 à juillet 2008, la MER (Mise en Recouvrement) n'interviendra au mieux que le 31 juillet 2009.

Pour rappel, les impôts déclarés sont ceux de l'année précédente. Exemple: Vous travaillez douze mois de février 2006 à février 2007, les revenus déclarés en mai 2007 seront ceux qui vont de février 2006 à décembre 2006. Janvier et février 2007 compteront pour la déclaration de revenus 2007.

Bonne journée.